

## AVIS AU PUBLIC

### Plan d'aménagement général (PAG)

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster  
Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster  
T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 04 mars 2024, référence 27C/026/2023, Monsieur le Ministre des Affaires intérieures a approuvé la délibération du conseil communal du 27 octobre 2023 portant adoption du projet de modification des partie graphique et écrite du plan d'aménagement général (PAG) au niveau des secteurs et éléments protégés d'intérêt communal et concernant des fonds situés à plusieurs localités.

La partie écrite et graphique du PAG sont à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 19 mars 2024, respectivement sont consultables sur le site internet [www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu).

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ce projet d'aménagement particulier, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après la présente publication, qui s'effectue conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le tribunal administratif est ouvert contre ces décisions dans un délai de 3 mois.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for the Mayor (Le bourgmestre) and the one on the right is for the Secretary (le secrétaire). Between the signatures is the official blue circular seal of the Administration Communale de Junglinster, featuring a coat of arms in the center and the text 'ADMINISTRATION COMMUNALE JUNGLINSTER' around the perimeter.